



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA DÉCLINAISON TERRITORIALE DES CNR « CLIMAT ET BIODIVERSITÉ » ET « LOGEMENT »

Lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, le Conseil national de la refondation (CNR) réunit des représentants de forces politiques, des partenaires sociaux, des élus locaux, des représentants du monde économique et du monde associatif, avec l'ambition de travailler dans un esprit de dialogue sur les grands sujets de transition.

Le rôle du CNR est de créer une nouvelle manière de se concerter et d'agir pour bâtir des solutions appropriées aux grands défis de notre temps. Plusieurs thèmes de travail ont été attribués au CNR : parmi eux, l'école, la santé, l'emploi ou encore la transition écologique.

Le CNR climat et biodiversité, lancé par la Première ministre, décline la méthode du CNR aux problématiques de transition écologique. Il permet d'échanger sur l'ensemble des sujets relevant de la compétence des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Transition énergétique : l'énergie et la biodiversité, le logement, les transports, l'aménagement et l'énergie...

Chaque sujet fait l'objet d'ateliers nationaux qui permettent d'identifier des constats, enjeux et défis précis à résoudre.

L'objectif est maintenant d'en assurer une déclinaison territoriale, à l'échelle des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), qui permettra de :

- mobiliser autour d'un thème essentiel de la transition écologique et énergétique les parties prenantes des territoires et, si elles existent, des instances associant des citoyens tel qu'un conseil local de développement ;
- partager le projet de territoire et des éléments d'analyse des opportunités envisageables pour le territoire sur le thème choisi (logement, transport, biodiversité ou énergie) pour confirmer collectivement les axes de développement stratégique retenus dans le CRTE ;
- identifier avec les acteurs du territoire les solutions (projets, initiatives...) potentiellement mobilisables pour y répondre et décrire les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces projets à porter dans le cadre du CRTE.



SOMMAIRE

■ Éditos	3
■ Les CNR « climat et biodiversité » et « logement » : des objectifs ambitieux, concrets, et partagés	4
• Les priorités pour la transition écologique et la cohésion des territoires	4
• Les priorités pour la transition énergétique	6
■ Fiches pratiques	8
• Biodiversité	8
• Transports	10
• Logement	12
• Énergie	14
■ Comment organiser un CNR sur votre territoire ?	15
• Méthodologie	16
■ Fiches de restitution	20

ÉDITOS



« Le Conseil national de la refondation met le climat et la biodiversité au cœur du nouveau contrat social. Les constats qui nous rassemblent aujourd’hui sont clairs : un réchauffement climatique qui s’accélère, une biodiversité fragilisée, des transitions qui bousculent nos modes de vie. Nous devons nous donner les moyens d’élaborer collectivement une réponse puissante à ces bouleversements. Sur l’invitation du Président de la République, le Conseil national de la refondation nous appelle à partager nos visions, nos contraintes et à élaborer ensemble une feuille de route partagée pour l’accélération de la transition écologique. La participation de chacun à cet exercice inédit est essentielle pour établir les points de convergence mais aussi de désaccord, identifier les objectifs et esquisser des solutions opérationnelles à court terme. Nous réunir pour agir : telle est ma proposition. »

Christophe Béchu,

ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

3



« Faire face à l’urgence climatique en devenant le premier grand pays industriel à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et à atteindre la neutralité carbone. Voilà ce que nous devons à notre planète et sa biodiversité, à nos enfants et leur avenir. Pour atteindre ces objectifs, nous devrons collectivement faire des choix sur la manière dont nous allons nous chauffer, nous déplacer, consommer ou produire... C’est pour en débattre que nous lançons, dans le cadre du Conseil national de la refondation, comme l’avait annoncé le Président de la République, une grande concertation sur l’avenir de notre mix énergétique. Elle permettra à chaque Français, dans chacun de nos territoires, de donner son avis et de contribuer à la loi de programmation énergie climat qui sera examinée par le Parlement en 2023. Plus largement, c’est la future stratégie française sur l’énergie et le climat et la future stratégie nationale bas-carbone que nous devons construire ensemble. »

Agnès Pannier-Runacher,

ministre de la Transition énergétique





LES CNR « CLIMAT ET BIODIVERSITÉ » ET « LOGEMENT » : DES OBJECTIFS AMBITIEUX, CONCRETS ET PARTAGÉS

LES PRIORITÉS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LA COHÉSION DES TERRITOIRES

1. ACCÉLÉRER LA TRAJECTOIRE DE DÉCARBONATION

Pour limiter l'ampleur du réchauffement climatique, la neutralité carbone doit être atteinte d'ici 2050 et nos émissions de gaz à effet de serre réduites de 50 % en 2030 (par rapport à 1990). Cette trajectoire de décarbonation doit se décliner dans chaque territoire et chaque secteur d'activité.

Des mobilités plus vertes

Il s'agit à la fois de décarboner les mobilités du quotidien en sortant du tout-voiture, en accélérant le développement des transports en commun et des mobilités actives comme le vélo, en rendant accessibles les véhicules électriques, mais aussi d'accompagner la transformation du secteur aérien et de développer des alternatives à l'avion, notamment ferroviaires, quand cela est possible.

Des bâtiments plus durables, adaptés aux besoins des habitants

En matière de logement, il est nécessaire de poursuivre la lutte contre les passoires énergétiques, d'accélérer la rénovation et d'améliorer le niveau de performance énergétique. Le ministère s'appuie pour cela sur plusieurs dispositifs dont MaPrimeRenov, les outils du fonds chaleur et les certificats d'économies d'énergie (CEE).

Pour accélérer l'adaptation de nos logements, répondre à l'évolution des modes de vie des citoyens, dans une logique de parcours résidentiel et ainsi s'inscrire dans une politique qui se soucie du bien-être et des besoins des habitants en les accompagnant dans leurs grandes étapes de vie, le ministère s'appuie également sur le déploiement de MaPrimeAdapt'.

Une économie circulaire et réduction des déchets

Afin d'accompagner les Français dans l'évolution de leurs modes de consommation et de réduire la production de déchets, le ministère favorise l'économie circulaire et poursuit la lutte contre les plastiques à usage unique ainsi que le développement d'une meilleure information des consommateurs, notamment via l'affichage environnemental et l'encadrement de la publicité.

2.BÂTIR DES TERRITOIRES RESILIENTS ET DURABLES

Face aux conséquences du changement climatique dans la vie des Français et sur les territoires, l'État, en partenariat avec les collectivités, impulse une politique d'adaptation qui assure à la fois la résilience de chaque territoire et la protection des citoyens.

Prévention des risques

Cela se traduit notamment par les stratégies d'adaptation au changement climatique développées par les territoires, les outils de prévention des risques et les plans de gestion comme les programmes d'actions de prévention des inondations ou les plans de gestion forestière. L'État et les collectivités portent aussi la lutte contre le recul du trait de côte, l'aménagement des cours d'eau et des espaces littoraux, le renouvellement et la protection des forêts ou la renaturalisation des espaces artificialisés pour lutter contre les îlots de chaleur.

Face à l'intensification des phénomènes de sécheresse, la gestion optimisée de la ressource en eau est plus que jamais au cœur des préoccupations et des actions de l'État.



3. ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'aménagement des territoires doit permettre de répondre aux enjeux de transition écologique, mais également de transition économique, démographique et numérique. En ce sens, le ministère porte notamment le respect des engagements contractuels et le soutien aux territoires fragiles, ainsi que les politiques Action cœur de ville, Petites Villes de demain, écoquartiers ou encore quartiers fertiles de l'ANRU, en matière d'habitat, de transport, de revitalisation commerciale et de services publics.

Le ministère doit également répondre au défi de la mise en connexion des territoires ruraux et des territoires métropolitains et, au sein de chacun de ces espaces, de la mise en place de solutions de transport décarbonées adaptées aux besoins des habitants.

4. PROTÉGER LA NATURE ET LE CADRE DE VIE DES FRANÇAIS

Protection des espèces et des espaces

La préservation de la biodiversité, terrestre et marine et des espaces naturels est une priorité nationale forte. La stratégie nationale biodiversité 2030 a fixé l'ambition et doit notamment permettre d'atteindre l'objectif de protection de 30% du territoire terrestre et marin, dont 10 % en protection forte.

Le ministère porte notamment des politiques de dépollution de décharges sauvages et de décharges littorales, de restauration des zones humides, de renforcement de la protection des espaces naturels sensibles, des espèces protégées ou encore de préservation des espèces les plus emblématiques et notamment l'action en faveur des pollinisateurs.

Lutte contre l'artificialisation des sols

La loi climat et résilience porte également un objectif de lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, afin de préserver et de rétablir les fonctionnalités essentielles des sols.

Santé environnement : qualité de l'air et de l'eau

Les liens entre santé et environnement sont au cœur des missions du ministère. Cela passe notamment par la mise en œuvre des zones à faibles émissions par les territoires, au renforcement du dispositif de suivi et de renforcement de la qualité de l'air intérieur, au renforcement de la protection des captages et aux politiques de diminution de l'usage des pesticides et des engrains azotés minéraux.

LES PRIORITÉS POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La France fait face à des défis inédits :

- à court terme, une crise d'approvisionnement énergétique sans équivalent depuis les chocs pétroliers des années 1970 ;
- à plus long terme, des objectifs climatiques à horizon 2030 et 2050 qui nécessitent une très forte accélération de notre rythme de décarbonation, avec des besoins conséquents en investissements et en compétences ;

- Ces défis et les transformations qui les accompagnent nécessitent de repenser les modes de vie et de consommation, la façon de produire, de se loger, de se déplacer, etc.

Le ministère de la transition énergétique a une feuille de route ambitieuse pour être à la hauteur de ces défis.

1. ACCÉLÉRER LA SORTIE DES ÉNERGIES FOSSILES ET RENFORCER LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE

Sortir de la dépendance aux énergies fossiles est un impératif économique, géopolitique et climatique.

Réduire la consommation d'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétiques

La sobriété énergétique

Le plan de sobriété a été présenté le 6 octobre 2022 par la Première ministre et la ministre de la Transition énergétique. Il vise à réduire la consommation d'énergie de 10 % d'ici 2024. Il a été bâti grâce à la concertation, durant tout l'été, de tous les grands acteurs : les entreprises, les collectivités locales et, évidemment, l'État. Ce travail a permis d'aboutir à des dizaines de recommandations transversales comme sectorielles sur la sobriété énergétique.

À court terme, la mobilisation autour de ces mesures permettra d'éviter d'avoir à prendre des mesures plus contraignantes cet hiver. À plus long terme, ce plan est une première étape, car pour atteindre la neutralité carbone, la France devra réduire sa consommation d'énergie de 40 % d'ici 2050.

L'efficacité énergétique

Le gouvernement soutient les Français pour leur permettre de réduire leur consommation : via le leasing et le bonus écologique, jusqu'à 7000 € pour les revenus les plus modestes afin de passer d'un véhicule thermique à un véhicule électrique ; via MaPrimeRenov' qui permet de soutenir l'isolation des logements ; ou encore via différentes aides visant à sortir des dispositifs de chauffage aux énergies fossiles.

Décarboner la production d'énergie avec la relance de la filière nucléaire et l'accélération massive du déploiement des énergies renouvelables

L'accélération massive du déploiement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies propres, par nature inépuisables. Les objectifs de la France en la matière sont clairs : construire 50 parcs éoliens en mer et multiplier par 10 sa puissance solaire. Plus largement, développer toutes les énergies renouvelables : le solaire, l'éolien, le biogaz, la géothermie, l'hydroélectricité...

Pour y parvenir, tous les leviers sont activés : mobiliser les préfets et les services de l'État, mettre en œuvre des mesures réglementaires d'urgence et, enfin, un projet de loi examiné à partir d'octobre 2022 au Parlement. Il permettra notamment d'utiliser les terrains déjà artificialisés comme les parkings, les décharges et le bord des autoroutes pour y développer du photo-voltaïque, d'accélérer les procédures de raccordement au réseau ou encore de mieux impliquer les citoyens avant l'installation d'un projet.

La relance du nucléaire

Grâce en particulier à son parc nucléaire, l'électricité produite en France est l'une des plus décarbonées au monde. Elle était, en 2021, assurée à plus de 92 % par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre.

Plusieurs chantiers sont entamés pour relancer une politique ambitieuse en matière d'énergie nucléaire : reconquérir la performance opérationnelle du parc nucléaire qui sera amené à être exploité tant que les conditions de sûreté le permettent ; mener à bien la réforme du marché de l'électricité et la montée au capital d'EDF ; engager le programme nouveau nucléaire, avec un programme de construction de six nouveaux réacteurs et des premières mises en services au cours de la décennie prochaine. La relance de cette filière d'avenir va créer durablement des milliers d'emplois en France, avec des enjeux forts de recrutements et de formations qui vont mobiliser le ministère.

2. CONSTRUIRE LES FONDATIONS DE NOTRE FUTUR ÉNERGÉTIQUE

Une nouvelle stratégie française sur l'énergie et le climat

Grâce aux conclusions de la concertation sur l'avenir du mix énergétique, inscrite dans le cadre du Conseil national de la refondation climat et biodiversité, la France va réviser d'ici 2024 sa stratégie sur l'énergie et le climat (SFEC). Cette stratégie constitue sa feuille de route pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Elle se compose notamment de la première loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC), qui fixera, dès 2023, les priorités d'action de la politique climatique et énergétique française, en tenant compte de l'objectif européen de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre à -55 % en 2030.

Une politique industrielle ambitieuse au service de la transition énergétique

Pour soutenir ses objectifs, dans le cadre notamment du plan France 2030 au travers duquel la France investit dans la décarbonation du secteur industriel, plusieurs actions sont engagées afin d'assurer l'implantation industrielle des briques nécessaires à la transition (solaire, éolien, nucléaire...) ; de garantir l'approvisionnement en métaux et composants critiques ; de soutenir le déploiement du véhicule électrique, avec un objectif de 100 % de véhicules électriques produits en France d'ici 2035 ou encore de produire un avion bas-carbone en France.

3. RÉAFFIRMER LE RÔLE DE LA FRANCE DANS LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE EN MATIÈRE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Mettre en marche l'Europe et la communauté internationale vers la neutralité climatique

C'est durant la Présidence française du Conseil de l'Union européenne qu'a été adopté le Plan européen pour le climat « Fit for 55 ». Il s'agit d'une feuille de route claire et contraignante qui permettra à l'Europe de réduire d'au moins 55 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.

La France portera cette même ambition climatique forte dans le cadre de la COP27 qui aura lieu au mois de novembre 2022, en Égypte. Face à l'accélération de la crise climatique, la COP devra être l'occasion d'intensifier à travers le monde les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Agir ensemble au niveau européen face à la crise énergétique

Avec le soutien de la France, afin d'assurer le passage de l'hiver dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'Union européenne a adopté des mesures sur le remplissage des stocks de gaz, la réduction de la consommation de gaz et d'électricité et le soutien aux consommateurs. À plus long terme, en cohérence avec ses objectifs climatiques, la France promeut une réforme en profondeur du marché de l'énergie, afin que le prix payé par les consommateurs reflète davantage le coût de production d'une économie dé-carbonnée.



FICHE PRATIQUE BIODIVERSITÉ

« Comme pour le climat, l'urgence pour la biodiversité est grande et nous ne pouvons plus attendre pour agir. Nous devons nous mobiliser afin de trouver ensemble des solutions pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité. C'est l'objectif de ce Conseil national de la refondation. C'est un formidable outil démocratique, qui doit nous permettre d'aboutir à des solutions concrètes et partagées par tous les acteurs concernés. Ces solutions, elles doivent toucher le quotidien des Français et leur permettre de s'impliquer à nos côtés pour la protection de la biodiversité. Je compte sur chacun des territoires pour apporter sa pierre à l'édifice dans notre combat pour sauver la nature. »



Bérangère Couillard,
secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Depuis toujours, les humains bénéficient des bienfaits de la nature, pourtant 75% des milieux terrestres et 40 % des écosystèmes marins sont fortement dégradés : c'est le constat alarmant que partagent les experts internationaux. Un million d'espèces sont menacées d'extinction dans le monde.

Par les espèces et les habitats naturels qu'elle abrite, en métropole comme en outre-mer, la France possède un patrimoine naturel exceptionnel, présent sur 3 continents. La préservation de la biodiversité, terrestre et marine, et des espaces naturels est une priorité nationale forte : la France a ainsi l'ambition de protéger 30% de son territoire national, dont 10% en protection forte. C'est l'un des objectifs de la Stratégie nationale biodiversité 2030, en cours de finalisation, qui a pour but d'inverser la trajectoire de déclin du vivant.

Pour faire en sorte que la protection de la nature et de la biodiversité soit au même niveau que la protection du climat, la thématique biodiversité aborde trois axes structurants : accélérer ; mobiliser ; sensibiliser.

Dans le cadre des CNR territorialisés, vous pourrez resserrer sur les questions suivantes.

1. ACCÉLÉRER LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Alors que le rythme de disparition des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction, que plus de 35 % des milieux humides ont disparu depuis 1970 dans le monde et que les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans au rythme actuel de la déforestation, il est urgent d'agir.

Restauration des zones humides, renforcement de la protection des espaces naturels sensibles, des espèces protégées les plus emblématiques, action en faveur des polliniseurs, lutte contre l'artificialisation des sols et les espèces exotiques envahissantes... de nombreuses politiques sont déjà en place. Il s'agit désormais d'accélérer, d'aller plus loin et de penser ces sujets en cohérence.

Les sols, les zones humides, les forêts et les océans sont des puits de carbone qui contribuent à réguler la quantité de CO₂ dans l'atmosphère et qui atténuent ainsi le réchauffement climatique.

- Comment, au niveau d'un territoire, organiser la prise de conscience collective des écosystèmes à protéger, qu'ils soient menacés ou non, et mobiliser les différents acteurs autour de ces enjeux ?
- Quels outils, au-delà du réglementaire, sont les plus efficaces ?
- Quels axes méritent d'être plus développés ? Comment notamment repenser et développer la séquence ERC ?

2. MOBILISER TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS

La dégradation de la biodiversité est largement la conséquence des activités humaines, qui exercent des pressions majeures sur la nature. La préservation de la biodiversité ne pourra donc se faire que collectivement. État, collectivités locales, associations, entreprises, et citoyens : chaque geste et chaque territoire compte.

- Quelles priorités pour l'État et les collectivités ?
- Quels outils pour mobiliser la société civile et les entreprises ?
- Quelle éducation à l'environnement des acteurs (montée en compétence des élus, sensibilisation des acteurs économiques et notamment des dirigeants d'entreprise et des investisseurs) ?
- Quelles compétences et formations ? Quels métiers ?
- Comment intégrer la préservation de la biodiversité dans le champ des paramètres utilisés par les acteurs économiques dans leur prise de décision ?
- Comment rendre compte des impacts sur la biodiversité des produits afin d'orienter les consommateurs dans leurs choix ?

Les écosystèmes naturels et certaines composantes des écosystèmes agricoles limitent les risques naturels : ils sont des obstacles aux écoulements, favorisent l'infiltration des eaux ou rafraîchissent les espaces urbains.

- Comment développer l'utilisation de solutions fondées sur la nature ?
- Comment développer la nature en ville et ses effets sur le cadre de vie des habitants, sur le grand cycle de l'eau, sur la lutte contre les îlots de chaleur et sur le stockage du carbone et la dépollution ?
- Comment développer les outils de planification, diagnostic et gestion durable des infrastructures agro-écologiques comme les haies ?

Nos espaces naturels actuels vont évoluer : les espèces présentes ne seront plus les mêmes. L'essentiel est de conserver des écosystèmes fonctionnels, résilients et capables d'assurer des services écosystémiques importants.

- Comment intégrer ces changements dans nos politiques d'aires protégées, d'aménagement, de conservation de la biodiversité ?
- Comment anticiper ces effets et accompagner les évolutions nécessaires de nos écosystèmes ?

3. SENSIBILISER LES CITOYENS

L'éducation et la sensibilisation à la nature sont indispensables pour comprendre pourquoi il est nécessaire d'en prendre soin. Sensibiliser, former et mobiliser la société dans son ensemble : les citoyens, notamment les jeunes, les entreprises et le secteur public, est l'une des principales lignes directrices de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030. Des initiatives sont mises en place, comme les aires éducatives marines ou terrestres ou les services civiques Jeunes et nature.

- Comment mettre à disposition l'information à travers des outils accessibles à tous et adaptés aux différents besoins (curiosité personnelle, recherche, portage de projet économique impactant la biodiversité...) ?
- Quelle gouvernance mettre en place au niveau des plans et projets les plus impactants pour se poser les bonnes questions au bon moment concernant la prise en compte des enjeux biodiversité et climat ?
- Comment inciter les citoyens à participer et à se mobiliser dans le cadre des instances de dialogue existantes ?
- Comment faire prendre conscience à tous que les enjeux biodiversité et climatiques sont une priorité et intrinsèquement liés et de même niveau ?
- Comment reconnecter avec le vivant ?
- Quelles pourraient être les marqueurs grand public compréhensibles pour tous comme ont pu l'être les trames vertes et bleues ?



FICHE PRATIQUE TRANSPORT

« Les transports représentent 30% des émissions nationales de gaz à effet de serre et plus de 94% de ces émissions viennent du secteur routier. Ces chiffres témoignent à la fois de l'importance de la transition écologique du secteur, mais également de la nécessité de l'implication de tous. La transition écologique du secteur des transports ne pourra pas se faire sans les Français ! Le Conseil national de la refondation nous offre une opportunité incroyable en la matière, en réunissant notamment les élus locaux, les experts, les associations et les citoyens, les organisations syndicales et les fédérations professionnelles, afin de faire émerger des solutions concrètes pour décarboner les transports. »



Clément Beaune,
ministre délégué aux Transports

10

La thématique transports du volet climat et biodiversité du Conseil national de la refondation (CNR) a vocation, en lien avec l'exercice de planification écologique, à aborder certains enjeux concrets de la transition écologique des mobilités dans une logique de participation élargie, afin d'identifier des solutions précises et des leviers actionnables pour accélérer la décarbonation des mobilités en proposant des solutions adaptées à chaque territoire.

Entre 1995 et 2019, les émissions de gaz à effet de serre des transports ont augmenté de 1,4 % alors que tous les autres secteurs ont réduit leurs niveaux d'émissions. Les transports représentent environ 30 % des émissions nationales de gaz à effet de serre. 94,7 % des émissions du secteur des transports proviennent du transport routier, 53,5 % des voitures particulières des ménages. En 2019, avant la crise sanitaire qui a fortement touché les transports, la consommation énergétique des transports s'établissait à 45,2 millions de tonnes équivalent pétrole : 92,9 % liés à la route, 3,8 % à l'aérien, 1,9 % au ferroviaire et 1,3 % au maritime et au fluvial.

En 2019, les Français réalisaient environ trois déplacements par jour, du lundi au vendredi, ce qui représente près de 181 millions de déplacements quotidiens. En moyenne, ils passent 1 h 02 à se déplacer en une journée, même si cela dépend fortement du lieu de résidence. En outre, le taux d'occupation des véhicules constitue également un enjeu : 81 % des kilomètres parcourus par les Français le sont en voiture individuelle et les déplacements professionnels en voiture concernent très majoritairement un conducteur seul, aussi bien sur courte que longue distance (respectivement 88 % et 67 %). Ces chiffres clés – exemples parmi d'autres – soulignent l'importance de la transition écologique du secteur des transports dans le contexte de la lutte contre le changement climatique. Pour répondre à cet enjeu majeur, les travaux de l'atelier transports du CNR climat et biodiversité seront articulés autour de trois questions.

Dans le cadre des CNR territorialisés, vous pourrez choisir de traiter une des questions suivantes.

1. DÉPLOYER DES TRANSPORTS DU QUOTIDIEN PLUS PROPRES

La priorité doit être donnée aux transports du quotidien, notamment domicile-travail, en acceptant des problématiques et des solutions différencierées d'un territoire à l'autre. Ainsi, dans les zones urbaines denses, le développement des transports publics, en particulier ferroviaires, apparaît essentiel, de même que le recours croissant aux mobilités actives (vélo notamment). La question de la transition écologique des mobilités dans les espaces peu denses et la manière dont l'État pourrait y répondre revêt également une importance particulière dans l'actualité : selon France stratégie, les espaces correspondant au périurbain élargi et à la campagne autour des métropoles et des villes moyennes concentrent un nombre d'enjeux importants, compte tenu des densités et flux potentiels.

Dans ces espaces, la place de la voiture individuelle est prégnante, notamment par rapport à celle des transports publics. Cette limitation de l'offre rend difficilement acceptable, pour une partie importante de la population, les incitations à réduire l'usage des véhicules particuliers, alors qu'il s'agit d'un levier majeur de transition écologique.

2. DÉCARBONER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le transport de marchandises (routier à plus de 85 %, ferroviaire à 10% et fluvial à moins de 5 %) représente environ 10 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre de la France. Le secteur de la logistique représente aussi 10 % du produit intérieur brut français et 1,8 million d'emplois. La stratégie nationale de développement du fret ferroviaire prévoit un doublement d'ici à 2030. La décarbonation du transport routier de marchandises se heurte, pour les quelque 600 000 véhicules lourds en France, aux difficultés de l'électrification et du développement de l'hydrogène.

- Comment favoriser concrètement le report modal et le développement de l'intermodalité pour le transport de marchandises ?
- Quelle place pour le fluvial dans le transport et la logistique ? Quelles améliorations promouvoir pour mieux connecter nos grands ports au reste du territoire ?
- Comment mettre en œuvre la décarbonation pour le transport routier de marchandises ? Comment réussir la mise en place des zones à faibles émissions (ZFE) pour le secteur de la logistique et du transport de marchandises ?

- Quels leviers doivent être actionnés de manière prioritaire par l'État et les collectivités locales ?
- Comment augmenter la proportion de Français ayant accès à une offre de transports publics pour leurs déplacements du quotidien ?
- Comment améliorer l'accessibilité et la qualité de service des transports publics (offre, tarifs, sécurité, confort, ponctualité), notamment ferroviaires ?
- Comment lutter contre l'autosolisme ? Quelle place pour les solutions de covoiturage, d'autopartage et toute solution de partage de voiture ?
- Quelles solutions de mobilité pour les publics les plus vulnérables ? Quelles formes pourraient prendre les mobilités solidaires (auto-stop organisé, transport d'utilité sociale) ?
- Quelle stratégie pour permettre la transition des véhicules thermiques en électriques et le maillage du territoire en bornes de recharge électriques ?

3. FACILITER LA TRANSFORMATION DE LA MOBILITÉ LONGUE DISTANCE AU SERVICE DE LA DÉCARBONATION

Après un débat nourri dans le cadre de la Convention citoyenne pour le climat et de la loi dite climat et résilience, il demeure nécessaire d'identifier des mesures concrètes pour accélérer la décarbonation des mobilités longue distance, notamment pour les trajets faisant intervenir le train et l'avion.

- Quelles mesures pour accélérer la décarbonation du transport aérien ? Comment assurer la structuration d'une filière de production de carburants d'aviation durables (SAF) en France, de manière à rester compétitif et à permettre l'atteinte des objectifs européens ?
- Comment mieux prendre en compte les besoins de mobilité des territoires enclavés en métropole et outre-mer ?
- Comment favoriser concrètement le développement de l'intermodalité fer-air ?



FICHE PRATIQUE LOGEMENT

« Je crois en ce Conseil national de la refondation pour le logement. Nous avons besoin de dégager quelques consensus sur l'état du logement en France, sur les orientations à prendre et les équilibres à trouver. Notre ambition est unique : loger tous les Français, quelle que soit leur naissance et à chaque étape de leur vie. Nous avons besoin, à travers ce CNR logement, de réaliser « l'union sacrée » pour donner à ces choix un prolongement tangible dans la vie de nos concitoyens. État, territoires, bailleurs sociaux, acteurs du logement, monde économique, monde associatif : tous, nous devons agir dans le même sens. Il y a dans chaque acteur du logement, une part intime de militantisme. Ce sentiment d'être « en mission », d'être là « pour loger les gens » doit être mis au service d'un logement pour tous, de l'acte de construire et de la rénovation thermique des bâtiments. »



Olivier Klein,
ministre délégué à la Ville et au Logement

12

La thématique logement du volet climat et biodiversité du Conseil national de la refondation (CNR) a vocation à proposer des pistes d'actions sur le volet environnemental du logement. L'objectif est d'aboutir à un diagnostic partagé et une vision plus réaliste de ce que vivent nos concitoyens. L'association des élus et des écosystèmes locaux est primordial pour renouveler une gouvernance qui doit permettre d'arrêter les responsabilités de chacun pour loger décemment chaque concitoyen. Le CNR s'attache à aborder le logement dans une logique globale où les enjeux sociaux, économiques et écologiques se croisent. Cette approche globale parle à chacun dans la perspective d'un « parcours immobilier ». Enfin, il nous faut rester cohérents avec nos lignes de force comme celle du logement abordable et décent pour tous et faire de la protection des personnes les plus fragiles une priorité.

L'ambition environnementale du logement est déterminante. Il nous faut faire du logement une avant-garde de la transition écologique. L'enjeu est bien de construire et de rénover le parc pour des logements plus durables.

Dans le cadre des CNR territorialisés, vous pourrez resserrer sur les questions suivantes.

1. RÉNOVER PLUS ET MIEUX PARTOUT SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Il s'agira notamment d'identifier les axes de simplification des parcours de travaux pour les usagers, en particulier en copropriétés ou dans le parc locatif privé qui connaissent jusqu'à maintenant une trajectoire de rénovation moins dynamique. Les leviers de structuration de la filière, de formation et d'attractivité des métiers du secteur, ses capacités d'innovation pour proposer de nouvelles solutions techniques pourront également être interrogées. Afin de répondre à l'enjeu climatique et à l'enjeu de massification, l'acte de rénovation doit être simplifié. Des réflexions pourront s'articuler autour de l'évolution de la gouver-

nance des copropriétés, la simplification de l'attribution des aides ou encore la facilité à lever des financements.

Si les évolutions récentes du système d'aides et notamment le lancement de MaPrimeRénov' en 2020 ont permis de massifier la dynamique de travaux et de rediriger les financements publics vers nos concitoyens les moins aisés, le défi est désormais celui de la montée en performance des projets de travaux. Il s'agit de renforcer les moyens ciblés sur les passoires thermiques des plus modestes, pour diminuer au maximum leur reste à charge et rendre possible la réalisation de rénovations performantes. La simplicité et la lisibilité des aides pour tous, le déploiement d'un service public accessible et efficace à travers

France Rénov' et un réseau d'accompagnateurs agréés, la mobilisation accrue de financements privés et le rôle que les banques ou des acteurs nouveaux comme les sociétés de tiers-financement ont à y jouer sont autant de sillons à creuser plus en profondeur.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la RE2020 est entrée en vigueur. Elle est le fruit d'un travail collectif de l'ensemble du secteur et donne un cadre réglementaire ambitieux en portant dans la construction neuve plusieurs objectifs : sobriété énergétique, sortie des énergies fossiles, diminution de l'impact carbone, confort d'été... Il s'agit dorénavant de la mettre en œuvre et d'imaginer en parallèle l'acte de construire et les bâtiments de demain. La question de la structuration des filières biosourcées, de la mise en œuvre de modes constructifs innovants, d'une conception architecturale frugale qui s'intéresse à l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, de la réversibilité des futurs bâtiments, de la place de la nature en ville et

du vivant et de la recyclabilité des matériaux sont autant d'enjeux devant faire l'objet d'une réflexion approfondie.

- Comment rénover plus facilement, moins cher, plus vite en levant les freins à la rénovation de l'habitat, en prenant en compte la réalité de l'auto-rénovation, et la capacité des acteurs à faire ?
- Quelles aides publiques, quel accompagnement, quelle rentabilité privée pour passer à une logique plus systématique de rénovations globales, gages de moins d'émissions de CO₂ mais aussi de durabilité ?
- Comment construire des logements qui durent, qui résistent aux inondations, aux sécheresses ? Des logements qui renforcent la biodiversité locale, un lien à la nature qui réponde aux aspirations des habitants en faisant preuve de sobriété foncière ?
- Comment construire des logements qui soient beaux et pérennes, avec une vraie qualité architecturale ?

2. CONSTRUIRE DES LOGEMENTS POUR LA VILLE DE DEMAIN

La capacité d'adaptation du logement aux différentes étapes de la vie est une dimension clé du parcours résidentiel. Au-delà, le partage d'idées pourra faire émerger des solutions pour améliorer la fluidité des parcours et répondre au mieux aux besoins à chaque étape de la vie, pour accélérer l'adaptation du parc de logements sociaux ou encore pour développer les habitats inclusifs, partagé ainsi que la cohabitation intergénérationnelle.

Il y a urgence à adapter nos villes au changement climatique. L'été 2022 a une fois de plus démontré que l'exceptionnel va devenir la norme. En parallèle de la réduction de nos émissions de carbone, l'adaptation des environnements urbains au changement climatique est une priorité : il en va de la qualité de nos villes dans les prochaines années. Cette réflexion urbaine et environnementale à l'échelle du quartier doit permettre de créer des écosystèmes urbains vertueux capables de répondre aux défis qui seront les nôtres. Aller à l'encontre des dynamiques d'artificialisation et d'étalement urbain nécessite de repenser collectivement notre manière d'habiter la France. Il y a là un gisement d'actions riches et pluridisciplinaires.

L'engagement dans la sobriété foncière est une opportunité de repenser en amont la conception des projets et l'acte d'aménager. Il s'agira de mener une réflexion afin d'identifier les leviers et les outils permettant de faire avec le déjà-là, d'aménager mieux, de porter toute forme d'innovations, notamment en matière de recyclage urbain, de stratégies territoriales de renaturation

et de nouvelles formes urbaines. La réflexion pourra également être menée sur le devenir de nombreux espaces urbains à l'heure de la sobriété foncière afin de reconstruire la ville sur elle-même : la mobilisation des friches, leur dépollution afin de permettre de développer des opérations vertueuses, la transformation de certaines zones périphériques commerciales, la revitalisation et l'intensification des zones pavillonnaires, le réaménagement des entrées de ville, l'aménagement des quartiers de gare ... Les modèles économiques, les outils réglementaires ou encore l'accompagnement en terme d'ingénierie pourront être interrogés.

- Comment adapter les logements à la vie des foyers, afin qu'ils soient modulables, dont certaines fonctions et espaces participent à des usages communs et partagés (cuisine partagée, laverie commune, espace extérieur collectif...) ?
- Comment retrouver la modularité des maisons qui accueillaient lorsque c'était nécessaire les personnes âgées dans une partie séparée ?
- Comment concevoir des quartiers végétalisés, avec des commerces et des services de proximité, des espaces publics de qualité, des équipements publics ?
- Comment penser des quartiers qui limitent les besoins en déplacement tout en permettant une réelle socialisation ?
- Comment créer des quartiers qui limitent les émissions de CO₂ de leurs habitants et améliorent le confort de leurs habitants ?
- Quels sont les leviers pour reconstruire la ville sur elle-même en identifiant ce qui permet de retrouver un équilibre économique à ces opérations ?



FICHE PRATIQUE ÉNERGIE

La France s'est fixé, en lien avec son engagement pris lors de l'Accord de Paris, l'objectif d'atteindre la neutralité carbone dès 2050. Pour tenir cet engagement, elle doit diviser au moins par 6 ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, par rapport à 1990. C'est l'un des objectifs les plus ambitieux du monde en matière de lutte contre le changement climatique.

Pour atteindre la neutralité carbone, la stratégie nationale bas-carbone (SNBC-2) en vigueur prévoit notamment de :

- réduire de 40% la consommation d'énergie finale par rapport à 2015, grâce à l'efficacité et la sobriété énergétiques ;
- décarboner totalement l'énergie consommée ;
- réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre non énergétiques, en particulier de l'agriculture et l'industrie ;
- maximiser les puits de carbone, en optimisant la gestion de la forêt et des sols agricoles, afin de compenser les émissions résiduelles incompressibles des secteurs non énergétiques comme l'agriculture ou l'industrie.

Dans le cadre des CNR territorialisés, vous pourrez resserrer sur les questions suivantes.

1. ADAPTER NOTRE CONSOMMATION POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE NEUTRALITÉ CARBONE

La stratégie française sur l'énergie et le climat est en partie déterminée par la trajectoire de consommation énergétique, c'est-à-dire l'évolution prévue de notre consommation d'énergie à moyen et long termes.

Notre trajectoire de consommation énergétique dépend de trois facteurs qui interagissent entre eux :

- l'évolution des comportements et des modes de vies, avec la mise en place d'actions collectives et individuelles de sobriété ;
- la mise en œuvre de technologies utilisant moins d'énergie pour un service rendu identique, c'est l'efficacité énergétique ;
- le niveau de production industrielle.

Pour avoir une vision cohérente de l'évolution de notre système, plusieurs scénarios ont été élaborés. Ils permettent de mesurer l'impact des choix de société concernant certains aspects de nos vies sur les trajectoires prévisibles de consommation énergétique. Parmi les leviers importants : la mobilité des personnes, le transport des marchandises et l'usage des bâtiments.

Les changements de mode de vie dépendent bien sûr des choix individuels, mais également de choix et d'organisations collectives. L'action des pouvoirs publics en termes de sensibilisation, d'incitation (aides financières), de mise en place d'infrastructures (pistes cyclables, par

exemple), voire de réglementations (baisse de la vitesse routière, par exemple) est déterminante.

2. SATISFAIRE NOS BESOINS EN ÉLECTRICITÉ, ET PLUS LARGEMENT EN ÉNERGIE, TOUT EN ASSURANT LA SORTIE DE NOTRE DÉPENDANCE AUX ÉNERGIES FOSSILES

Aujourd'hui, l'électricité ne représente que 25% de l'énergie finale consommée en France. Mais, sous l'effet, d'une part, de la baisse globale des consommations d'énergie et, d'autre part, d'un renforcement de l'électrification (développement des véhicules électriques, électrification des processus industriels...), elle devrait représenter 55% de notre consommation en 2050.

En effet, à moyen et long termes, pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, les différents scénarios prévoient une augmentation des besoins en électricité, consécutifs à l'électrification des usages pour se substituer aux énergies fossiles.

En France, la production d'électricité varie chaque année en fonction :

- de la disponibilité des installations de production ;
- du niveau de la consommation d'électricité ;
- de la situation des pays voisins interconnectés sur le réseau européen.

Déjà assurée à plus de 92% par des sources n'émettant pas de gaz à effet de serre, grâce notamment au nucléaire, l'électricité produite en France est l'une des plus décarbonées au monde, avec une intensité carbone de 36 g CO₂/kWh, soit 6 fois moins que la moyenne européenne.

Pour répondre à l'augmentation des besoins en électricité d'ici 2050, la France devra développer ses capacités de production, tout en assurant le remplacement de la quasi-totalité de ses installations nucléaires comme renouvelables. La majorité des sources de production d'électricité qui alimenteront la France en 2050 n'existe pas aujourd'hui.

Par ailleurs, au-delà de l'électricité, afin d'avoir un mix énergétique totalement décarboné en 2050, d'autres sources et d'énergies renouvelables ou décarbonées seront nécessaires et devront être développées pour avoir un mix énergétique totalement décarboné. C'est en particulier le cas de la chaleur renouvelable, du biogaz, des biocarburants ou de l'hydrogène bas-carbone.



COMMENT ORGANISER UN CNR SUR VOTRE TERRITOIRE ?

La transition écologique est l'urgence du siècle et elle exige une planification de nos actions, de l'échelle planétaire à l'échelle locale et une accélération de nos efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation de notre société au changement climatique.

Bâtir des consensus est essentiel pour avancer, mettre en œuvre les solutions que nous connaissons déjà et en imaginer de nouvelles.

Comment ça se passe ?

Les services déconcentrés de l'État, en lien avec la structure intercommunale porteuse du CRTE et toutes les forces vives intéressées, définiront à minima deux thématiques parmi le logement, les transports, la biodiversité et l'énergie. Le choix d'une question concrète par thème sera fait pour garantir des débats en lien avec les préoccupations locales. Une ou plusieurs séances en intelligence collective devront permettre de sortir des propositions du territoire.

Concrètement, sur quoi ce CNR thématique débouchera-t-il ?

Chaque territoire identifiera par rapport aux thématiques retenues :

- des évolutions à mettre en œuvre, qu'elles soient législatives, réglementaires ou organisationnelles, etc. ;
- des solutions avec des projets exemplaires et des bonnes pratiques à généraliser ;
- des créations dans les offres d'ingénierie et de financement.

Au local, les CNR doivent permettre d'enrichir le diagnostic de territoire du CRTE et de compléter la liste des projets clés pour anticiper et faire face aux grandes transitions.

Au national, les résultats de l'ensemble des territoires CNR permettront de construire un plan d'actions concrètes à conduire dans chaque secteur.

MÉTHODOLOGIE

En lien avec l'intercommunalité porteuse du CRTE, il vous est proposé de choisir deux thématiques parmi celles du CNR national (logement, transport, biodiversité et énergie) et de consacrer une journée d'échanges pour chacune de ces thématiques. Vous vous appuierez utilement sur les acteurs du territoire habitués à la participation comme les laboratoires d'innovation publique (SGAR) ou le CESER.

Phase préparatoire

Choix des deux thèmes	Logement, transport, biodiversité ou énergie.
Choix d'un sujet précis par thème	En lien avec l'intercommunalité porteuse du CRTE, choisir pour chacun des deux thèmes retenus un sujet précis et concret qui reflète les enjeux du territoire.
Identifier les participants à associer	<p>Dresser une cartographie des parties prenantes à associer en veillant à :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ mettre en visibilité l'articulation avec les instances de gouvernance préexistantes (par exemple Copil CRTE, etc.)▪ la représentativité de chaque type de parties prenantes ;▪ une surreprésentation des acteurs porteurs du thème ;▪ une représentation des citoyens à travers des instances locales ad hoc : exemple d'un conseil local de développement. <p>Exemples de parties prenantes dont la participation peut être examinée</p> <ul style="list-style-type: none">▪ État et établissements publics : préfecture de région, DGEC, DREAL, DDT, DREETS, Ademe, Cerema, Météo-France, agence de l'eau, etc.▪ Collectivités : conseil régional, conseil départemental, EPCI, association locale des maires, autorités organisatrices de l'énergie ou de la mobilité si elles sont distinctes, ORB, etc.▪ Parlementaires▪ CESER▪ Acteurs du secteur concernés : par exemple pour l'énergie, EDF, RTE, Enedis, Engie, GRTgaz, GRDF, entreprises locales de distribution, autres producteurs (TotalEnergies, Gazel...), ATEE, Energie Partagée, syndicats professionnels (SER, FEE, Enerplan...), etc.▪ Autres acteurs économiques : CCI, CMA, chambre d'agriculture, Medef, CPME, FNTR, FFB, Capeb, toutes entreprises forces vives du territoires, clubs d'entreprises...▪ Organismes de recherche et d'enseignement supérieur▪ ONG environnementales et de la cohésion territoriale (FNE, LPO...)▪ Associations de consommateurs : UFC Que Choisir, CLCV, etc.▪ Acteurs de l'ingénierie territoriale locale – CAUE, EPF...▪ Financeurs : bpifrance, Banque des territoires, Caisse des dépôts, etc.▪ Autres : pôles de compétitivité, ASQAA... <p>Nombre de participants préconisé : 48, de manière à permettre un travail en groupe de 8 personnes maximum pour identifier des solutions opérationnelles.</p>

Identifier un tiers de confiance dans l'organisation et l'animation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rechercher un animateur apte à veiller à l'expression de chacun et à rendre compte des différentes séquences. ▪ L'animation est une condition de réussite ; il s'agit de créer un collectif de travail positif et mobilisateur, propice à un engagement. Les laboratoires d'innovation des SGAR pourront être utilement sollicités.
Partager les ressources avec les participants	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diffuser le livret thématique du CNR climat-biodiversité ▪ Ajouter deux pages sur le projet de territoire et le diagnostic
Choisir le lieu	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une grande salle avec des salles attenantes pour les temps en groupe ▪ Une grande salle « à plat » avec des tables disposées en format cabaret (une table par groupe).

Un exemple de déroulé du cycle de réunions thématique et livrables

Temps 1, matin, confirmer collectivement les éléments de diagnostic

Ouverture / Introduction	<ul style="list-style-type: none">▪ Ouverture par le préfet ou son sous-préfet et le président de l'intercommunalité▪ Rappel des enjeux et modalités du CNR▪ Courte séquence de questions-réponses
Session d'information, présentation des enjeux locaux	<ul style="list-style-type: none">▪ Un rappel de la dynamique en cours portée par le CRTEPrésentation des enjeux du territoire et du projet pour y répondreChiffres clés du territoire au regard de la thématiquePrésentation d'une matrice menaces, opportunités, forces, faiblesses (MOFF/ SWOT) appliquée sur le thème au territoire▪ 2^e séquence de questions-réponsesPoint de vigilance : ce déroulé suppose que les territoires disposent déjà d'un projet de territoire et d'un diagnostic partagé
Temps d'inter-connaissance	Brise-glace pour instaurer une dynamique de travail collective et conviviale, en lien avec le thème retenu pour le cycle
Session de travail collectif sur les défis	<p>Travail en groupe de formulation, d'enrichissement et de priorisation de la matrice MOFF et des axes de développement stratégique retenus dans le CRTE sur la thématique choisie</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Répartir les participants en visant une répartition équilibrée des parties prenantes▪ Mise à disposition d'informations issues de la matrice MOFF et de la présentation des enjeux locaux, sous format papier, pour reformuler les axes de développement retenus ou en ajouter▪ Identification d'un rapporteur par groupe▪ Cadrage sur la formulation des priorités
Session plénière	<ul style="list-style-type: none">▪ Restitution par groupe des ajustements à opérer sur les documents examinés et priorisation des enjeux▪ Reformulation éventuelle des axes pour qu'ils soient effectivement partagés
Pause	Si opportunité, proposer un temps convivial de type café/repas commun, qui participe à l'interconnaissance des acteurs territoriaux

Temps 2, après-midi, identifier des solutions

Session idéation de solutions	Répartir les participants en visant une répartition équilibrée des parties prenantes, par groupe de 8 maximum Proposition : un World Café, dispositif participatif qui permet aux participants de tourner sur plusieurs tables (seul un rapporteur est fixe par table) et de contribuer ainsi à incrémenter les idées proposées par les groupes précédents <ul style="list-style-type: none">▪ Désigner parmi les participants un rapporteur par table - rappeler les attendus, passer la parole à tout le monde, surveiller le temps d'échanges, rendre compte des échanges au groupe suivant à travers les fiches actions à incrémenter...▪ Mettre à disposition de chaque table une matrice de restitution des travaux comportant un des trois axes suivants :<ul style="list-style-type: none">• les évolutions à prévoir (législatives, réglementaires, organisationnelles)• les solutions (les projets exemplaires, les bonnes pratiques)• les créations (quel besoin d'ingénierie, quels financements...)▪ Les participants partagent les idées d'amélioration des documents fournis. Au bout de 20 minutes, ils changent de table. Au total, un participant contribuera aux travaux de trois tables.
Partage et classement des solutions identifiées en plénière	<ul style="list-style-type: none">▪ Présentation des modifications à apporter et des points les plus consensuels de chaque table▪ Inviter les participants à exprimer leur intérêt et à se positionner (porteur, partenaire, financeur...) en particulier sur le volet solutions <p>Livrable : matrice de restitution</p>
Clôture	Le préfet et le président de l'EPCI annoncent que la méthodologie CRTE visera à opérationnaliser les actions retenues

WORLD CAFÉ ?

Le World Café est un processus qui vise à faciliter le dialogue et le partage de connaissances et d'idées. Ce processus reproduit l'ambiance d'un café dans lequel les participants débattent d'une question ou d'un sujet en petits groupes autour de tables. À intervalles réguliers, les participants changent de table. Un hôte reste à la table et résume la conversation précédente aux nouveaux arrivés. Les conversations en cours sont alors enrichies avec les idées issues des conversations précédentes avec les autres participants. Au terme du processus, les principales idées sont résumées au cours d'une assemblée plénière et les possibilités de suivi sont soumises à discussion.



FICHES DE RESTITUTION

Tableaux 1

Créations	
Ingénierie	Financement

Tableaux 2

Solutions	
Projets exemplaires	Bonnes pratiques



FICHES DE RESTITUTION

Tableaux 3

Évolutions		
Législatives	Réglementaires	Organisationnelles

Tableaux 3

Évolutions		
Législatives	Réglementaires	Organisationnelles



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*